



# Le Campinois

Publication communale d'information

Éditée par la Mairie

© Yan Dehais

## Le Mot du Maire :

Je pense à notre village que nous aimons tant, solidement campé dans les terres.

Notre projet initial, articulé sur la défense de la ruralité, a tenté de résister à la course effrénée du monde. Même si je vous sens parfois interrogatifs sur ce que nous faisons, il est bien sûr possible de penser qu'ailleurs, cela peut être mieux, je suis toujours animé par la conviction que chez nous le bien réside, que les clefs de compréhension, voire les moyens d'action pour défendre une qualité de vie à la campagne conduisent au bonheur d'y vivre.

Aujourd'hui, je m'adresse à vous pour vous dire qu'un certain nombre d'entre nous mettra un terme à son engagement. Pour ma part, ma décision n'est pas encore arrêtée.

Il me semble nécessaire que de nouvelles personnes prennent le relais. Nous sommes à la disposition de chacun pour vous parler de la fonction d'élu, d'adjoint, de maire. Aussi, il est possible d'envisager une rencontre d'échanges qui pourrait se tenir en janvier. Je vous propose de nous contacter, conseillers, adjoints et moi-même si vous êtes prêts et si vous pouvez vous investir pour le village.

Je vous souhaite les meilleurs moments possibles en cette période de fêtes. A bientôt.

Bien cordialement, Jean-Marc Bisson

La traditionnelle rencontre des habitants lors des **vœux du maire** aura lieu **le vendredi 17 janvier 2020 à 19h à la salle des fêtes**...l'occasion d'échanger entre habitants, accueillir les nouveaux habitants.

**Le recensement** de la population de Campigny aura lieu **du 16 janvier au 15 février 2020** (information spécifique dans ce bulletin)

## Information concernant les obligations liées aux Municipales 2020 :

L'inscription sur les listes électorales est désormais possible jusqu'à 6 semaines du scrutin. Pour les municipales 2020, il sera possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 7 février 2020 (contrairement à la règle précédente qui imposait l'inscription avant le 31 décembre de l'année précédant le scrutin). La date du 31 décembre n'est donc plus impérative.

La possibilité pour le citoyen de vérifier lui-même sa situation électorale directement en ligne. Avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen pourra vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur l'adresse

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

L'inscription en ligne généralisée. Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, pourra s'inscrire directement par internet sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr)

Retrouvez un aperçu du visuel, ainsi que toutes les informations liées aux élections municipales sur le site [info-public.fr/municipales-2020](http://info-public.fr/municipales-2020)

### Ouverture du secrétariat de la Mairie au public

Le lundi : 14h à 18h

Le jeudi : 14h à 19h

Le vendredi : 9h à 12h

### Coordonnées de la Mairie

Tél : 02.32.41.02.52 - Fax : 02.32.41.22.64

Courriel : [elus@campigny27.fr](mailto:elus@campigny27.fr)

Site internet : [www.campigny27.fr](http://www.campigny27.fr)



### ***LES TRAVAUX ACHEVES***

Restructuration HTA d'ENEDIS dans le bourg

Installation de jeux pour jeunes enfants (à côté du terrain de boules sur la Place)

Pose d'horloges astronomiques

Menuiseries salle communale et volets roulants

Effacement de différents réseaux BT, EP et FT sur le linéaire en commun avec la ligne HTA

### ***LES TRAVAUX EN COURS et à VENIR***

Mise en réseau des transformateurs (Enedis)

Poursuite de la défense incendie sur la commune

City stade : travaux en cours (à côté du terrain de tennis Chemin de la Motte)

Installation de jeux pour jeunes enfants (à côté du terrain de boules sur la Place)

Aménagement de la source de la Véronne

Réparation du balancement de la cloche de l'église et du glas

Les travaux de raccordement de l'assainissement collectif (Route de la Vieville, Chemin de la Pommeraie, et de la Motte) qui étaient prévus en 2019 et 2020 par la communauté de communes sont suspendus





# RECENSEMENT

de la population 2020

[www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)

DES CHIFFRES AUJOURD'HUI  
POUR CONSTRUIRE DEMAIN

## C'EST UTILE

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. La connaissance précise de la répartition de la population sur le territoire et de son évolution permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population en matière d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite, etc.), de programmes de rénovation des quartiers, de moyens de transport à développer...

## C'EST SIMPLE

Un agent recenseur, recruté par votre mairie, vous remettra vos codes de connexion pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, il vous remettra des questionnaires papier qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

## C'EST SÛR

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Le traitement des questionnaires est mené de manière strictement confidentielle, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

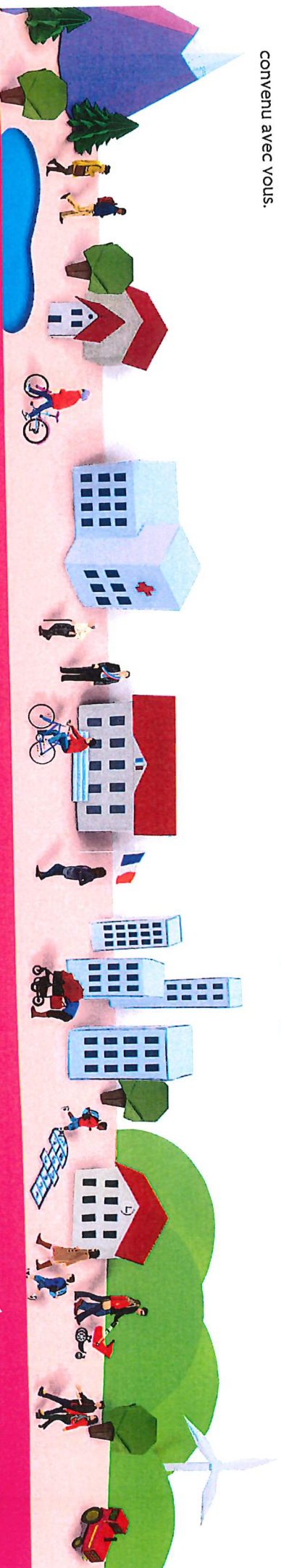
## LE RECENSEMENT SUR INTERNET : C'EST ENCORE PLUS SIMPLE !

Plus de 60% des personnes recensées ont répondu en ligne en 2019.

Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser à votre mairie

ou vous rendre sur [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)

Le recensement de la population est gratuit,  
ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.



**LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 16 JANVIER AU 15 FÉVRIER 2020**

SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, SIMPLE ET UTILE À TOUS

[www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)



Insee & votre commune

## Etat Civil 2019 – Commune de CAMPIGNY

### Se sont mariés

Le 13 Juillet 2019

Le 27 Juillet 2019

Le 17 Août 2019

Romain BACHELET et Mélanie DROUARD

Kévin RAËS et Christelle INNE

Julien VICONTE et Pauline TROPHARDY

### Nous ont quittés

SAUSSAYE Joël, le 07 Février 2019

FURON Bertrand, le 16 Février 2019

VERGEZ Denise, le 22 Février 2019

BISSON Michel, le 24 Mars 2019

PICHON Jean, le 28 Novembre 2019

VANDEBOSSCHE Germaine Jeannine épouse MATHÉ, le 28 Novembre 2019

### Petits Campignois

NIEL

Iris Nélia

24 Septembre 2019

LISIEUX

